

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20200309-015****du 09 mars 2020****n°015****page 1/2****EXTRAIT:****GRAND
CHATELLERAULT**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

n° de membres en exercice : 25

PRESENTS (23) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND**POUVOIRS (1) :** M.BEN EMBAREK donne pouvoir à M.ABELIN**EXCUSES (1) :** Mme DE COURREGES

Nom du secrétaire de séance : Évelyne AZIHARI

RAPPORTEUR : Monsieur Dominique CHAINE**OBJET : Réhabilitation de la piscine de Lencloître et demande de subvention**

Depuis le 1er janvier 2017, la piscine de Lencloître est un équipement sportif d'intérêt communautaire. Cette piscine, ouverte en 2009, a fait l'objet de rapports d'expertise dans le cadre de la garantie décennale faisant part de décollements de carreaux au niveau du bassin, signalés dès 2011.

En 2019, la collectivité a perçu un montant de 190 000 € pour réparation des dommages.

Néanmoins, des incertitudes persistaient sur la pérennité d'une réfection du bassin à l'identique, en revêtement carrelé. Les élus de Grand Châtellerault ont décidé de mener un audit technique pour mieux appréhender la problématique et les actions préventives ou correctives à mener. Suite au diagnostic, le choix s'est porté sur la réalisation d'un revêtement inox du bassin comme solution technique la plus adaptée.

Par ailleurs, des travaux correctifs sont à opérer pour remplacer des portes de vestiaires, reprendre des peintures de murs et refaire une partie du réseau eau chaude sanitaire défaillant.

Le coût global des travaux de la piscine est estimé en phase APD, présenté le 2 mars 2020 à 482 590 € HT soit 579 108 € TTC et se décompose en six lots comme suit :

N° du lot	intitulé	Montant HT
lot 1	Gros œuvre	46 490 €
lot 2	Carrelage	39 350 €
lot 3	Menuiserie bois	4 200 €
lot 4	Bassin inox	365 100 €
lot 5	Hydraulique/ CVC	22 000 €
lot 6	Peinture	5 450 €
TOTAL HT		482 590 €

Dans le cadre du contrat de territoire avec le Département, dans l'avenant n°2, le Conseil Départemental de la Vienne a accordé une subvention de 100 000 €.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLETAULT**Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20200309-015****du 09 mars 2020****n°015****page 2/2**

Une aide complémentaire pour la période 2019-2020 va être sollicitée en complément de ce qui a déjà été obtenu.

Le tableau de financement s'établit comme suit :

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Travaux</i>	<i>482 590 €</i>	<i>Conseil Départemental (31 %)</i>	<i>150 000 €</i>
		<i>Auto financement (69 %)</i>	<i>332 590 €</i>
<i>Total HT</i>	<i>482 590 €</i>	<i>Total</i>	<i>482 590 €</i>

* * * * *

VU les articles L2122-21-1 et L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au président de signer un marché sur la base d'une estimation de l'étendue du besoin et du montant prévisionnel du marché,

VU l'article R 2123-1 du code de la commande publique relatif aux marchés passés en procédure adaptée,

VU l'arrêté préfectoral 2017-SPC-34 du 17 mai 2017 portant modification des statuts de la CAPC et en particulier l'article 3-II-3 relatif à la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDÉRANT qu'il convient de réaliser des travaux pour assurer la pérennité de l'équipement

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les marchés relatifs aux travaux de la piscine de Lencloître ou toutes pièces relatives à ce dossier, Le coût global des travaux est estimé en phase APD à 482 590 € HT.
- de solliciter auprès des partenaires institutionnels les montants de subventions détaillés dans le tableau de budget prévisionnel ci-dessus.

Les dépenses seront imputées sur la ligne budgétaire 413.3 / 2317 / 5320.

Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique,
Nadège GROLLIER